

Société INGEPEL SARL
N°48 bis, Ain Hayani Dradeb II
Tanger

Objet: Reconduction d'autorisation définitive n°08/D/2025 dans le domaine de l'électricité pour réaliser des travaux ou prestations pour le compte des clients HTA.

Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous notifier par la présente, la reconduction d'autorisation définitive n°08/D/2025, jusqu'au 24 Avril 2028, pour :

1. L'équipement des postes HTA/BT : clients HTA
2. Le renouvellement des postes clients HTA
3. L'entretien des postes clients HTA.

Ladite autorisation est révocable. Elle serait suspendue ou annulée dans le cas où vous ne rempliriez plus les conditions requises.

Cette autorisation vous permet de soumissionner et réaliser des travaux ou prestations pour le compte des clients HTA de Redal.

Elle ne concerne pas les appels d'offres lancés directement par Redal et qui font l'objet d'une procédure distincte.

Nous vous signalons qu'aucune sous-traitance ne sera tolérée par Redal. Dans le cas contraire, cette autorisation sera remise en cause.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Mohammed MJIDOU
Responsable Guichet Unique
Proposeurs

DII/GUPC/DGCLAGP/GUFD/2025

Redal s.a.

Siège social : 6, rue Al Hoceima, BP 161, 10 000 Rabat-Maroc
Capital social : 400 000 000 dirhams
RC 49 603, TP 25114200, IF : 3315990
Compte TG 04333 01 84, CCP 543 R, ICE 001562062000023
tél. +212 (0) 5 37 23 83 83 (30 LG) - fax +212 (0) 5 37 72 36 34

www.redal.ma